



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection maternelle et infantile

Question écrite n° 83158

## Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les recommandations de la mission « sur les conditions de reconnaissance du « délaissement parental » et ses conséquences pour l'enfant » publié par l'Inspection générale des affaires sociales en novembre 2009. Ce rapport préconisait notamment de « lancer une réflexion pluridisciplinaire pour l'élaboration d'indicateurs objectifs des situations des enfants confiés à l'ASE et dont la situation pourrait relever de l'application de l'article 350 du code civil ». Il souhaite donc qu'elle lui indique dans quelles mesures a-t-elle mis en oeuvre cette recommandation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription :** Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83158

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7484

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)